

NATIONS UNIES



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
GÉNÉRALE

A/35/152
S/13860

26 mars 1980

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-cinquième session
Point 50 de la liste préliminaire^x
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-cinquième année

Lettre datée du 24 mars 1980, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Orga-
nisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint la note datée du 20 mars 1980, adressée au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam (annexe I) et le mémorandum daté du 20 mars 1980 du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam sur les pourparlers sino-vietnamiens (annexe II) et je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 50 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la
République socialiste du Viet
Nam auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) HA VAN LAU

^x A/35/50.

ANNEXE I

NOTE

adressée au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine par le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam souhaite exprimer son opinion concernant la note 6A-80 en date du 17 mars 1980 adressée par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine à l'ambassade du Viet Nam en Chine.

Après avoir mis fin d'une manière unilatérale à la deuxième série de pourparlers entre le Viet Nam et la Chine pour accroître la tension dans les relations entre les deux pays, les autorités chinoises, déformant la vérité, ont sans raison tenu le Viet Nam responsable des récents événements à la frontière sino-vietnamienne. Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam rejette totalement ces allégations impudentes et diffamatoires.

Le fait est que les autorités chinoises, ne tenant aucun compte des dénonciations et protestations répétées de la délégation vietnamienne, n'ont pas cessé d'accroître leurs activités de provocation et de sabotage et leurs actions armées en de nombreux points de la frontière du Viet Nam, sur terre, dans les airs et sur mer.

Sur terre :

- Du 6 au 9 mars, de leurs positions au sommet des collines, des troupes chinoises ont tiré des centaines de salves d'armes automatiques sur le village de Cam, dans le district de Binh Lieu (province de Quang Ninh), blessant quatre travailleurs forestiers et occasionnant des dommages importants aux habitations, récoltes et aux autres biens d'un camp de bûcherons.

- Le 11 mars, la Chine a massé une force armée importante près de la frontière en face du district de Muong Khuong, dans la province de Hoang Lien Son; une section et des dizaines de miliciens ont traversé la frontière et ont, sans motif, ouvert le feu sur des habitations et se sont livrés au pillage, causant des pertes en vies humaines et en biens à la population locale.

- Le 13 et le 14 mars, près d'une centaine de soldats et de miliciens chinois ont traversé la frontière, attaqué et mis à sac de nombreux villages du district de Quan Hoa, dans la province de Cao Bang.

- Egalement pendant la première quinzaine de mars, des troupes chinoises ont déclenché des dizaines d'incendies de forêt, détruisant plus de 3 000 ha de forêt et de cultures dans le district de Phong Tho (province de Lai Chau), dans les districts de Cao Loc et Loc Binh (province de Lang Son), et dans le district de Binh Lieu (province de Quang Ninh).

Dans les airs :

- Le 8 mars, des avions de chasse chinois ont pénétré à trois reprises dans le district de Muong Khuong, dans la province de Hoang Lien Son.

- Le 9 mars, des avions de chasse chinois ont de nouveau à trois reprises violé l'espace aérien vietnamien au-dessus des districts de Van Lang et Cao Loc, dans la province de Lang Son.

Sur mer :

- Le 2 mars, un navire de guerre chinois (portant le numéro 3916) a pénétré dans la province de Quang Nam - Da Nang. Ce navire a remorqué de force le bateau de pêche No 0076 qui avait à son bord M. Xuan Thai et 10 autres membres d'équipage, qui pêchaient dans les eaux vietnamiennes. Auparavant, les 25 et 27 février, trois navires de guerre chinois (numéros 677, 0916 et 653) avaient pénétré dans les eaux vietnamiennes, encerclé et emmené sous la menace des armes trois bateaux de pêche vietnamiens (numéros 094 NT/OM, 0320 et 033) ayant 35 personnes à leur bord, originaires du district de Tam Ky (province de Quang Nam - Da Nang) et du district de Duc Pho (province de Nguia Binh). Les Chinois ont par la force extorqué des renseignements à ces civils vietnamiens et les ont forcés à dire qu'ils avaient violé les eaux territoriales chinoises en pêchant autour de l'archipel de Hoang Sa, avant de les relâcher.

- Le 11 mars, ces dizaines de soldats chinois, à bord de trois navires et lourdement armés, ont pénétré dans la zone qui se trouve à l'ouest de l'île de To Chim sur la rivière Bac Luan, dans la province de Quang Ninh, et ont ouvert le feu sans raison sur des bateaux de pêche vietnamiens dans les eaux territoriales vietnamiennes.

Ces actions des dirigeants chinois qui constituaient une violation grossière de la souveraineté territoriale du Viet Nam, ont menacé sa sécurité et troublé les activités quotidiennes du peuple vietnamien à la fois sur terre et sur mer. Ces actes ont eu lieu peu après que les Chinois eurent mis fin d'une manière unilatérale à la deuxième série de pourparlers sino-vietnamiens et proféré de nouvelles menaces de guerre contre le peuple vietnamien, et ont accru la tension dans les relations entre les deux pays.

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam condamne vigoureusement les dirigeants chinois pour ces actions et demande fermement qu'il soit immédiatement mis fin à tous les actes de provocation et de sabotage et toutes les actions armées contre le peuple vietnamien. Si les autorités chinoises perséverent dans leurs desseins et actes hostiles contre le Viet Nam et continuent à se conduire avec arrogance de manière à faire empirer les relations entre les deux pays, elles devront porter l'entière responsabilité de toutes les conséquences.

Hanoi, le 20 mars 1980

/...

ANNEXE II

MEMORANDUM

du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste
du Viet Nam sur les pourparlers sino-vietnamiens

Les pourparlers sino-vietnamiens, au niveau des Vice-Ministres des affaires étrangères, visant à résoudre les problèmes qui se posent dans les relations entre les deux pays se déroulent depuis le 18 avril 1979 dans un esprit de bonne volonté de la part du Viet Nam. A l'heure actuelle 15 séances p'nières ont eu lieu, réparties entre deux séries de discussions, dont la première s'est tenue à Hanoi et la deuxième à Beijing. Le contraste entre les positions et les attitudes des deux parties à ces pourparlers est devenu de plus en plus apparent aux yeux de l'opinion publique mondiale.

I. POSITIONS RESPECTIVES DU VIET NAM ET DE LA CHINE
LORS DES POURPARLERS

A. La délégation vietnamienne, s'en tenant strictement aux objectifs des pourparlers tels qu'ils avaient été convenus entre les deux parties et consignés dans des documents officiels, a présenté, dès la séance inaugurale de la première série de négociations à Hanoi, le 18 avril 1979, une proposition en trois points sur les principes et le contenu essentiel d'une solution aux problèmes des relations sino-vietnamiennes, à savoir :

1. Mesures à adopter d'urgence pour assurer la paix et la stabilité dans les régions frontalières des deux pays, qui devraient comporter notamment les points suivants : s'abstenir de concentrer des troupes à proximité de la frontière, séparer les forces armées de chaque partie, mettre un terme à tous les actes de provocation guerrière et à tous les actes d'hostilité; créer une zone démilitarisée dont le statut serait établi d'un commun accord par les deux parties et créer une commission mixte, composée de représentants des deux parties, pour superviser et contrôler l'application de ces mesures.

2. Rétablissement de relations normales entre les deux pays sur la base des principes de la coexistence pacifique.

3. Règlement des problèmes frontaliers et territoriaux sur la base du principe du respect de la frontière historique comme convenu entre les comités centraux du parti de chacun des deux pays.

Il s'agit là d'une proposition correcte et portant sur l'ensemble de la question, conforme aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, qui vise à résoudre les problèmes urgents et immédiats créés par la guerre d'agression chinoise, à empêcher la reprise des hostilités et à régler les problèmes fondamentaux et à long terme des relations entre les deux pays. Cette proposition

témoigne de la volonté et de la détermination du peuple vietnamien de défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale et manifeste en même temps son désir de voir rétablir au plus vite l'amitié traditionnelle entre le Viet Nam et la Chine, contribuant ainsi à assurer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde.

Comme les hostilités entre les deux pays viennent juste de prendre fin et qu'on constate la persistance, voire l'aggravation, de la tension causée par la partie chinoise le long de la frontière commune, la délégation vietnamienne a proposé à plusieurs reprises que les deux parties discutent immédiatement des mesures d'urgence visant à assurer la paix et la stabilité des zones frontalières et a pris de nombreuses initiatives de caractère pratique et constructif à ce sujet. Lors de la première séance de la deuxième série de pourparlers, tenue à Beijing le 28 juin 1979, la délégation vietnamienne a présenté un "projet d'accord" en vertu duquel les deux parties s'engageraient à s'abstenir de toute activité d'espionnage et de reconnaissance sous quelque forme que ce soit sur le territoire de l'autre partie, d'activités offensives, d'actes de provocation armée, de tirs à partir d'un territoire vers l'autre, sur terre, sur mer et dans l'air et de toute activité menaçant la sécurité de l'autre partie. Récemment, à l'occasion de la fête traditionnelle du nouvel an des peuples vietnamien et chinois (Tet) et conformément aux aspirations, aux sentiments, aux traditions et aux coutumes des deux peuples, le chef de la délégation du Gouvernement vietnamien a envoyé le 1er février une note au chef de la délégation du Gouvernement chinois proposant que "les deux parties conviennent de veiller à ce que, pendant la semaine du 15 au 21 février 1980, il n'y ait pas d'actes d'hostilité armés, ou de tirs d'armes à feu dans les zones frontalières des deux pays, afin que la population des zones frontalières puisse célébrer joyeusement la nouvelle année."

Au cours des deux dernières séries de pourparlers, tout en réaffirmant sa proposition en trois points et la nécessité d'une discussion immédiate par les deux parties des mesures à adopter d'urgence pour assurer la paix et la stabilité le long de la frontière commune, la délégation vietnamienne a exprimé clairement son point de vue sur "l'anti-hégémonie" dont la partie chinoise n'a cessé d'affirmer qu'elle constituait sa préoccupation essentielle. Sur ce problème, la partie vietnamienne a défini la nature de son anti-hégémonie qui comporte cinq éléments spécifiques :

1. Non-expansion territoriale sous quelque forme que ce soit. Cessation immédiate de l'appropriation de territoires appartenant à d'autres pays.
2. Non-agression, non-recours à la menace ou à l'emploi de la force pour "punir" un pays ou pour "lui donner une leçon".
3. Non-imposition de l'idéologie, des vues et de la ligne politique d'un pays à d'autres. Non-recours à de quelconques manoeuvres, y compris l'aide économique, pour obliger d'autres pays à abandonner leur politique d'indépendance et de souveraineté. Non-ingérence dans les relations d'autres pays.

4. Non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays au moyen de groupes d'opposition, que l'on appuie soi-même ou que l'on fait appuyer par ses propres ressortissants à l'étranger ou de toute autre façon.

5. Non-alliance avec l'impérialisme et d'autres forces réactionnaires opposées à la paix, à l'indépendance nationale, à la démocratie et au socialisme.

Le point de vue vietnamien sur "l'anti-hégémonie" est complètement en harmonie avec les circonstances présentes et répond aux préoccupations urgentes suscitées par les relations entre la Chine et le Viet Nam et d'autres pays d'Indochine et d'Asie du Sud-Est; il est dans la ligne de la lutte commune des peuples du monde contre l'impérialisme et les autres forces réactionnaires, pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie et le socialisme.

B. La partie chinoise a adopté une position totalement incorrecte depuis le début des discussions, recourant à tous les moyens pour transformer les pourparlers bilatéraux visant à résoudre les problèmes des relations sino-vietnamiennes en un forum de discussion des problèmes d'un pays tiers, contrairement aux objectifs des pourparlers tels qu'ils ont été définis par les deux parties, et s'ingère dans les affaires intérieures du Kampuchea et du Laos et dans les relations correctes et légitimes du Viet Nam avec le Kampuchea et le Laos.

La partie chinoise s'est constamment efforcée d'imposer sa proposition en huit points qui comporte des exigences vraiment absurdes.

Brandissant son propre étendard d'"anti-hégémonie", elle a donné une image fautive des situations révolutionnaires prévalant au Kampuchea et au Laos et des relations entre le Viet Nam et ces deux pays. Elle ne cesse de parler bien haut du prétendu principe anti-hégémonique qu'elle considère comme étant au coeur de la question et le noeud du problème qu'il s'agit de résoudre en priorité. En fait, il ne s'agit que d'une manoeuvre visant à faire obstruction aux négociations et à déguiser sa propre hégémonie. La délégation chinoise a exigé que le Viet Nam se retire des îles Truong Sa (Spratly) et renonce à sa souveraineté sur les îles Hoang Sa (Paracel) qui font indiscutablement partie du territoire vietnamien. Elle a exigé que le Viet Nam mette fin à ce qu'elle a appelé "la persécution et l'expulsion des Hoa" et rouvre son territoire à ceux qui étaient partis pour la Chine à son instigation et du fait des pressions qu'il a exercées sur eux.

La partie chinoise s'efforce d'éluder la proposition raisonnable et sensée en trois points de la délégation vietnamienne et persiste à refuser de discuter une solution aux problèmes des relations sino-vietnamiennes. Il convient de noter que la délégation chinoise refuse délibérément de discuter de mesures urgentes visant à assurer la paix et la stabilité dans les zones frontalières des deux pays, nécessité pressante que la délégation chinoise elle-même a soulignée en six occasions dans les documents officiels envoyés à la délégation vietnamienne avant le début des pourparlers. En même temps la Chine ne cesse d'intensifier ses actions armées qui violent l'intégrité territoriale vietnamienne, sur terre, sur mer et dans les airs, causant une tension constante à la frontière des deux pays, menaçant

gravement la sécurité de la République socialiste du Viet Nam, perturbant et sabotant l'existence quotidienne de la population vietnamienne des zones frontalières et des zones côtières. Refusant toujours de tirer les leçons de sa défaite ignominieuse lors de la guerre d'agression de février 1979 contre le Viet Nam, ignorant les principes du droit international et la dénonciation de l'opinion publique mondiale, la Chine se livre de plus en plus frénétiquement à des préparatifs de guerre et menace sans cesse de déclencher une nouvelle guerre d'agression contre le Viet Nam.

La Chine a également profité des pourparlers pour aborder des questions étrangères à ceux-ci et s'est associée aux méprisables campagnes de calomnie et de sabotage organisées par les impérialistes contre le Viet Nam sur la scène internationale.

Il est évident que la position de la partie chinoise à la table des négociations a complètement exposé son caractère expansionniste et hégémonique. La Chine s'efforce d'utiliser les pourparlers pour tromper l'opinion publique en Chine et à l'étranger et de coordonner cette manœuvre avec d'autres actions hostiles afin d'obliger le Viet Nam à renoncer à sa souveraineté territoriale et à sa ligne politique d'indépendance, de souveraineté et de solidarité internationale dont l'expérience a prouvé la justesse. La position adoptée par la délégation chinoise, jointe au fait que la Chine se prépare frénétiquement à une nouvelle guerre d'agression et se livre à de fréquentes provocations armées, causant une tension entre les deux pays dans les zones frontalières, sur terre aussi bien que sur mer, a exposé de façon la plus évidente les plans des autorités de Beijing dirigés contre le Viet Nam en vue de soumettre et d'annexer ce pays et d'autres pays d'Indochine, préparant ainsi la voie pour une expansion ultérieure dans le reste de l'Asie du Sud-Est.

II. ATTITUDES RESPECTIVES DU VIET NAM ET DE LA CHINE AU COURS DES POURPARLERS

Désireuse d'aboutir à une solution rapide des problèmes que posent les relations entre les deux pays, la partie vietnamienne n'a épargné aucun effort pour faire progresser les pourparlers. Cette bonne volonté de la partie vietnamienne est également mise en évidence dans sa proposition sur la procédure à suivre pour les travaux. Après le dépôt de la proposition vietnamienne en trois points et de la proposition chinoise en huit points, conformément aux procédures de travail normales, la délégation vietnamienne a proposé que les deux parties commencent par discuter alternativement le premier point de chacune des deux propositions, en commençant par le point 1 de la proposition vietnamienne en trois points. Cela dit, si les Chinois souhaitent discuter d'abord le point 1 de leur propre proposition en huit points, la partie vietnamienne n'y voyait pas d'inconvénient. La partie chinoise a rejeté cette proposition raisonnable et sensée, mais n'a offert aucune autre suggestion quant à la procédure à suivre. Afin d'empêcher les pourparlers d'aboutir à une impasse, la partie vietnamienne a de nouveau fait preuve de bonne volonté en proposant que les deux parties soulèvent chacune à leur tour les problèmes qu'elles désirent débattre à chaque séance. Il s'agit là d'une

proposition concrète et équitable qui tient compte des positions des deux parties en évitant que l'une d'entre elles n'impose son point de vue à l'autre. Mais la délégation chinoise a obstinément refusé d'accepter cette proposition. Depuis le début des pourparlers, elle s'est constamment et obstinément efforcée d'imposer au Viet Nam son programme en huit points sans tenir compte le moins du monde de la proposition vietnamienne en trois points. Elle a même formulé des conditions préalables extrêmement arrogantes, en contradiction complète avec les principes de la négociation sur un pied d'égalité en vue d'aboutir à une position satisfaisante acceptable par les deux parties - un principe élémentaire de négociations internationales. Dans un esprit de sérieux, la délégation vietnamienne a toujours souhaité que les séances des pourparlers se déroulent régulièrement et à des intervalles qui ne soient pas trop espacés. Mais la partie chinoise a adopté une attitude désinvolte. Pendant la deuxième série de négociations en particulier, elle a inventé un prétexte après l'autre pour créer des retards et prolonger les intervalles entre les séances. La partie chinoise avait mis fin unilatéralement à la première série de pourparlers et vient de mettre unilatéralement fin à la deuxième série sans qu'on ait constaté aucun progrès dans la négociation.

A l'issue de ces deux séries de pourparlers, l'opinion publique apprécie mieux la bonne volonté de la partie vietnamienne qui a toujours désiré faire progresser la discussion en vue d'une solution rapide des problèmes des relations sino-vietnamiennes, de rétablir l'amitié traditionnelle entre les deux peuples et les relations normales entre les deux Etats. Par contre, la délégation chinoise s'est présentée à la table de négociation non pour résoudre les problèmes mais pour imposer à la partie vietnamienne sa position de grande puissance, utilisant les pourparlers pour tromper l'opinion publique et dissimuler ses sinistres desseins.

III. LE GOUVERNEMENT ET LE PEUPLE VIETNAMIENS CONTINUENT A POURSUIVRE UNE POLITIQUE VISANT A REGLER TOUTS LES PROBLEMES DES RELATIONS SINO-VIETNAMIENNES PAR LA VOIE DES NEGOCIATIONS

Les nouvelles manoeuvres d'obstruction et de sabotage des discussions entre les deux pays par la partie chinoise sont étroitement liées à la complicité croissante de la Chine avec les impérialistes américains et autres forces impérialistes et réactionnaires en vue d'aggraver la tension dans le monde et d'accélérer la course aux armements, de s'ingérer dans les affaires des autres pays et de saper leur indépendance et leur souveraineté et de menacer la paix et la sécurité d'autres pays dans le monde entier. Mais, face à la forte et juste position adoptée par le Viet Nam et à celle des mouvements révolutionnaires et des peuples épris de justice et de paix dans le monde entier, toutes les menées perfides et les activités criminelles des autorités de Beijing contre le peuple vietnamien, les mouvements révolutionnaires et la paix mondiale se solderont certainement par un échec total.

Le Gouvernement et le peuple vietnamiens persistent à poursuivre une politique visant à régler tous les problèmes des relations entre les deux pays par la voie de négociations et souhaitent poursuivre et assurer le progrès des pourparlers sino-vietnamiens. Dans cet esprit, ainsi qu'il est indiqué dans la déclaration et

A/35/152
S/13860
Français
Annexe II
Page 6

la note adressées au Ministère chinois des affaires étrangères par le Ministère vietnamien des affaires étrangères le 8 mars 1980, le Viet Nam estime que la troisième série de pourparlers pourrait débuter en mars ou en avril 1980. Toutefois, si la partie chinoise n'est pas prête à cette date, le Viet Nam propose que la troisième série débute le 15 juillet 1980 à Hanoi.

La position correcte énoncée ci-dessus et l'attitude empreinte de sérieux de la partie vietnamienne ne peuvent que recueillir la sympathie la plus large et l'appui de l'opinion publique éprise de justice et de paix dans le monde entier. L'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers sino-vietnamiens et le retard apporté au rétablissement de relations normales entre le Viet Nam et la Chine sont totalement imputables à la partie chinoise.

Hanoi, le 20 mars 1980

